

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de WIDENSOLEN
Séance du 15 FEVRIER 2024**

Sous la présidence de Madame le Maire

Membres présents : 13

Madame Josiane BIGEL - Maire,
Mesdames Réjane LAMY, Fabienne WISS, - adjointes,
Messieurs Fernand AUER, Julien BUEB - adjoints,
Mesdames Lydia DA CONCEICAO, Laura BAUMANN, conseillères,
Messieurs Michel WELSCHINGER, Florian MARSCHALL, Arnaud JENNY, Jean-Marc DEHON, Arnaud NEUKOMM, Christian WISS, conseillers.

Membre absent excusé et représenté : 1

Madame Kathia SINSON

Membre absent non excusé et non représenté : 0

Membre absent excusé et non représenté : 0

Procuration : 1

Madame Kathia SINSON a donné procuration à M. Arnaud NEUKOMM

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du 08 janvier 2024
- 3) Démission d'un adjoint
- 4) Délibération fixant le nombre d'adjoint
- 5) Décision prise par délégation du conseil municipal
- 6) Travaux 2024
- 7) Chasse
 - a. Délimitation du ban de chasse
 - b. Location cabane de chasse
- 8) Location
 - a. salle polyvalente
 - b. salle communale
- 9) Demande de subvention
- 10) Compte rendu commission animation
- 11) Divers

POINT I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Michel WELSCHINGER, conseiller, se propose en tant que secrétaire de séance.
En application de l'article L2121-15-6 du CGCT, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, Michel WELSCHINGER, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal,

☛ **désigne**, Michel WELSCHINGER en qualité de secrétaire de séance.

POINT II APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 JANVIER 2024 (D2024-02-07)

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les termes du compte-rendu du 08 janvier 2024.

POINT III DEMISSION D'UN ADJOINT (D2024-02-08)

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame Réjane LAMY, daté du 30 janvier 2024, dans lequel elle fait part de sa démission en qualité d'adjointe au maire pour des raisons personnelles et de santé. Elle souhaite, néanmoins rester membre du Conseil en qualité de conseillère.

Cette lettre a été déposée en mairie le 31 janvier 2024, Madame le Maire indique que cette demande de démission a été transmis à M. le Préfet le 1^{er} février 2024.

Madame le Maire précise que la démission d'un adjoint est définitive dès acceptation par Monsieur le Préfet, ce qui n'est pas le cas à la date du Conseil, par conséquent Madame Réjane LAMY est maintenue dans sa position d'adjointe.

POINT IV DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINT (D2024-02-09)

Considérant que M. le Préfet n'a pas encore acté la démission de Madame Réjane LAMY, Madame le Maire annonce le report du point fixant le nombre d'adjoint au prochain Conseil Municipal.

POINT V DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (D2024-02-10)

Déclaration d'intention d'aliéner

Dans le cadre de la délégation du Conseil (article L 2122-22 du CGCT), Madame le Maire informe les conseillers :

qu'elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune,

- ➡ sur le bien sis 26, rue du moulin, section 5, d'une superficie de 143m², ce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation.
- ➡ sur le bien sis, rue principal, section 1, parcelle 119/1, 123/1 d'une superficie de 728 m², ce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation.
- ➡ sur le bien sis lotissement des cormiers, section 5, parcelles 136/20, d'une superficie de 612 m², ce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation.
- ➡ sur le bien sis lotissement des cormiers, section 5, parcelles 137/20, d'une superficie de 619 m², ce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation.
- ➡ sur le bien sis 30, rue du muguet section 11, parcelle 145/60, d'une superficie de 2373 m², ce bien ne revêtant aucun intérêt public, ni par sa nature ni par sa situation.

POINT VI TRAVAUX (D2024-02-11)

Madame le Maire expose aux conseillers les propositions de la Commission travaux et urbanisme réunie le mardi 13 février 2024.

Elle présente les différents travaux et acquisitions listés lors de cette réunion.

Acquisition de matériel :

- Moto-pompe : pour le corps des Sapeurs-Pompiers pour un montant de 6182,98€
- Autolaveuse : pour la salle polyvalente pour un montant de 8810,40€
- Petits matériels : pour l'atelier communale pour un montant de 5000,-€

Travaux :

- Vidéo protection :

Suite à la restitution du rapport vidéoprotection effectué par le référent du groupement de gendarmerie du Haut-Rhin, qui préconisait l'installation de quinze caméras sur l'ensemble de la commune, (cf. délibération du 27 mars 2023), Madame le Maire précise qu'elle a pris l'attache des services Vialis pour une étude de faisabilité. Le coût estimé par caméra est d'environ 10 000€. Afin de chiffrer ces travaux de manière plus précise (implantation du CSU, l'alimentation pour chaque caméra), Madame le Maire propose de prendre contact avec la Société Neobe, afin de finaliser au mieux ce dossier. L'emplacement des caméras sera finalisé après cette étude.

M. JENNY Arnaud s'interroge sur l'efficacité des caméras.

Après délibération, le Conseil municipal décide,

- ➡ de prendre l'attache de la société Neobe afin de finaliser au point de vue technique les emplacements des différentes caméras ;
 - ➡ demande que ce dossier fasse l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR.
- Eclairage public :

Madame le Maire rappelle aux élus qu'une étude avait été faite pour la transformation de l'éclairage public en led par Vialis et qu'un devis d'un montant de 87 036,-€ pour cette rénovation a été proposé pour l'éclairage public dans toute la commune.

Madame le Maire annonce qu'une demande de subvention a été faite auprès de la DETR qui n'a pas été acceptée, et qu'une autre doit être réalisée auprès du Fonds Vert.

Après délibération, le Conseil municipal,

➤ **décide** de demander une subvention auprès du Fonds Vert

➤ **charge** Madame le Maire d'instruire la demande auprès du Fond vert

- Divers travaux

Les différents travaux et de réparation et d'entretien listés par Madame le Maire seront inscrits au budget primitif en fonctionnement.

POINT VII CHASSE (D2024-02-12)

a. Délimitation du ban de chasse

Madame le Maire rappelle aux élus, qu'à la suite des courriers déposés en mairie par les agriculteurs de la commune concernant

- un recours gracieux contre la délibération du conseil municipal du 23 octobre 2023 concernant les limites du lot de chasse ;
- une demande de clarification sur la décision du conseil municipal du 23 octobre 2023 concernant les limites du lot de chasse ;
- une demande de participation financière à l'installation d'une clôture,

Comme évoqué lors de la séance du Conseil du 8 janvier 2024, la Commission Communale Consultative de la Chasse a été convoqué le 23 janvier dernier. Madame le Maire regrette l'absence des représentants des différents organismes d'état.

La Commission Communale Consultative de la Chasse a émis les propositions suivantes :

➤ ne pas donner suite à la demande participation financière à l'installation d'une clôture déposée par l'EARL PEPINIERES JENNY GILBERT car aucune clause particulière ne figure dans la convention de gré à gré signée entre la commune et l'association DAMAS.

Cette dépense ne peut être imputable ni à la commune ni aux chasseurs.

➤ la non-recevabilité des recours gracieux contre la décision du conseil municipal du 23.10.2023 déposés par Messieurs JENNY Fernand, MARSCHALL Christophe et Madame JENNY-STICH en référence à l'article 4.1 du Cahier des Charges et plus spécialement l'article 429-3 du code de l'environnement (consistance des lots).

➤ maintenir la décision prise lors de la réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse du 23.01.2024

➤ acte que la décision finale sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et les propositions émises par la Commission Communale Consultative de la Chasse :

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, moins 1 voix contre (MARSCHALL Florian), décide

- **de valider** la proposition de la Commission communale consultative de la Chasse, à savoir :
 - de ne pas donner suite à la demande participation financière à l'installation d'une clôture déposée par l'EARL PEPINIERES JENNY GILBERT car aucune clause particulière ne figure dans la convention de gré à gré signée entre la commune et l'association DAMAS. Cette dépense ne peut être imputable ni à la commune ni aux chasseurs.
 - la non-recevabilité des recours/gracieux contre la décision du conseil municipal du 23.10.2023 déposés par Messieurs JENNY Fernand, MARSCHALL Christophe et Madame JENNY-STICH en référence à l'article 4.1 du Cahier des Charges et plus spécialement l'article 429-3 du code de l'environnement (consistance des lots).
 - de maintenir la décision prise lors de la réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse du 20.10.2023

b. Location cabane de chasse

Le Conseil Municipal décide de renouveler aux locataires de chasse, l'abri de chasse venant à échéance dans la forêt communale (parcelle III) pour une période de 9 ans courant conjointement à celle de la location de chasse du 02/02/2024 au 01/02/2032.

Après délibération, le Conseil municipal,

- **fixe** la redevance annuelle de cette concession à 150,- € ;
- **charge** les services de l'Office National de la Forêt de vouloir établir l'acte en location ;
- **décide** que le locataire de la chasse prendra en charge les frais de rédaction de l'acte ;
- **autorise** Madame le Maire à signer la concession pour occupation d'un abri de chasse à titre précaire.

POINT VIII LOCATION (D2024-02-13)

a. Salle polyvalente

Madame le Maire a été sollicitée par l'entreprise CONSTELLIUM pour la location de la salle polyvalente pour une durée de 5 jours, afin d'y organiser des « Journées Bilan ». Elle rappelle aux élus que les tarifs de salle polyvalente pour les entreprises ont été actés lors de la séance du Conseil municipal du 19.09.2023.

Madame le Maire propose qu'un nouveau tarif soit appliqué aux entreprises qui souhaitent louer la salle sur plusieurs jours dans le cadre d'un séminaire ou autres évènements, à savoir :

- Un forfait de consommation de 200€ pour 5 jours ou plus
- La location de la salle au tarif de 750€ par jour à partir de 5 jours

Par la même occasion, Madame le Maire propose également de revoir le tarif pour les locations en semaine pour les habitants du village.

Un tarif de 250,-€ sera appliqué pour une location journalière faite uniquement les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

M. Michel WELSCHINGER se propose en tant que personne référente pour les visites avant location de la salle. Ces visites se feront les jeudis soir à partir de 18h00. Il précise que d'autres personnes devront être capables de le remplacer en cas d'indisponibilité.

Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur le profil de la personne qu'il faudra embaucher pour l'entretien, l'état des lieux avant et après chaque utilisation.

Ils soulignent la nécessité d'être disponible en cas de problèmes rencontrés par les locataires de la salle.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **valide** les tarifs suivants :

- Un forfait de consommation de 200€ pour 5 jours ou plus
- La location de la salle au tarif de 750€ par jour à partir de 5 jours de location

➤ **choisit** M. Michel WELSCHINGER en tant que personne référente pour les visites de la salle avant location et souhaite que quelqu'un puisse pallier l'indisponibilité de M. Michel WELSCHINGER

➤ **valide** le tarif de 250,-€ qui sera appliqué pour une location journalière faite uniquement les lundis, mardis, mercredis et jeudis pour les habitants de la commune.

b. Salle communale

Madame le Maire rappelle que la salle communale est mise à disposition gratuitement pour les AG des associations ayant leur siège à Widensolen.

Elle propose que cette salle soit également louée aux habitants de la commune pour un tarif de 100,-€ par journée ainsi que pour les associations ayant leur siège à Widensolen, pour un montant de 50,-€. Il est précisé que le nettoyage de la salle se fera par chaque occupant.

La salle sera mise à disposition gratuitement pour les obsèques des habitants de la commune.

Location de la salle communale

Utilisateurs	location
Habitants du village	100,-€
Association* du village hors AG	50,-€

Associations* AG	gratuit
Obsèques	gratuit

**associations communales : l'association doit posséder son siège social à Widensolen et comprendre 2 membres de la commune dans le comité dont 1 au bureau (Président, Secrétaire, Trésorier).*

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **valide** les tarifs de la salle communale à savoir :

Utilisateurs	location
Habitants du village	100,-€
Association* du village hors AG	50,-€
Associations* AG	gratuit
Obsèques	gratuit

**associations communales : l'association doit posséder son siège social à Widensolen et comprendre 2 membres de la commune dans le comité dont 1 au bureau (Président, Secrétaire, Trésorier).*

POINT IX DEMANDE DE SUBVENTION (D2024-02-14)

Madame le Maire présente les demandes de subvention déposées en mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ☞ **décide** de verser la somme de 100,-€ à la Coopérative des écoles pour la vidéothèque
- ☞ **décide** de verser la somme de 100,-€ à la Coopérative des écoles pour les cours de judo
- ☞ **décide** de verser la somme 1518,- € au Tennis Club de Widensolen en remboursement des dépenses relatives à la commémoration de Libération de Widensolen du 26.01.2024.
- ☞ **décide** de verser la somme de 628,- € à l'Amicale des Pêcheurs en remboursement des dépenses relatives à la Fête des Aînés du 14.01.2024.
- ☞ **décide** d'inscrire ces montants au budget primitif 2024.

Le conseil décide de ne pas donner suite aux autres demandes.

POINT X COMPTE RENDU COMMISSION ANIMATION (D2024-02-15)

Madame Fabienne WISS, adjointe, fait le compte rendu de la Commission Animation du 06.02.2024.

Elle précise les différentes dates retenues pour les manifestations de l'année :

- | | |
|---|--|
| - Marché de Pâques | le 24 mars |
| - Journée Citoyenne | le 25 mai |
| - Matinée porte ouverte à la caserne des Pompiers | le 2 juin |
| - Fête Nationale | le 12 juillet |
| - Halloween des enfants | le 26 octobre |
| - Marche de la St Nicolas | le 30 novembre et 1 ^{er} décembre |

Un compte rendu est distribué à l'ensemble des conseillers.

Mme WISS fait part également des différentes dates des soirées bricolages qui seront ouvertes à la population.

POINT XI DIVERS (D2024-02-16)

a. Pétition « City park »

Une pétition de la part des jeunes de Widensolen recueillant 80 signatures pour la création d'un « City Park » a été déposée à la mairie en date du 5 février 2024.

Madame le Maire précise qu'un city park est déjà présent dans les communes d'Urschenheim et Durrenentzen.

Les membres du conseil municipal sont conscients que les jeunes du village n'ont actuellement pas de lieu pour se rencontrer, mais que l'implantation d'un city park génère un coût et des désagréments liés aux bruits.

b. Courrier projet intergénérationnel

Madame le Maire fait la lecture du courriel d'un couple d'habitant de la commune qui propose d'organiser une fois par mois une rencontre intergénérationnelle ainsi qu'un Noël aux personnes seules.

Afin d'organiser au mieux ces rencontres, il est demandé à la commune de mettre à disposition gratuitement une salle afin d'accueillir les habitants.

Le couple précise qu'il financerait les frais liés à l'accueil (goûter, boisson, jeux...).

Cette demande soulève débat à savoir comme le précise Mme DA CONCEICAO qu'on ne peut mettre à disposition gratuitement la salle communale alors que nous venons de valider la location de cette salle aux associations pour un montant de 50,-€.

Elle précise également qu'il serait judicieux que ce projet se concrétise dans le cadre d'une association, ce qui permettrait d'avoir un cadre réglementaire (statut, assurance...).

Après débat, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

Mme DA CONCEICAO soulève le problème de la location de la salle communale par les dames du lundi à titre gratuit, du nettoyage de cette salle après chaque utilisation.

c. Remerciement

Madame le Maire fait part des remerciements du Chef de Corps du 1^{er} Régiment de Chasseurs Parachutistes pour l'accueil lors de la 79^{ème} Commémoration de Libération de Widensolen.

d. Date à retenir

Commission des finances	le 14 mars à 19h00.
Conseil Municipal	le 26 mars à 18h30.
Commission sécurité environnement	le 19 mars à 19h00.

M. DEHON précise qu'une rencontre aura lieu courant du mois de mars avec chaque président des associations pour discuter de l'utilisation de la salle polyvalente et communale. Cette réunion permettra de définir les besoins et les souhaits de chaque association.

e. Véhicule pompier

M.BUEB précise que le SIS68 mettra gratuitement à disposition du corps local un Peugeot Partner de 2007 dès que le contrôle technique sera effectué.

La séance est levée à 21h15

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WIDENSOLEN
de la séance du 15 FEVRIER 2024**

TABLEAU DES SIGNATURES

NOM Prénom	QUALITÉ	SIGNATURE	PROCURATION
BIGEL Josiane	Maire		
AUER Fernand	Adjoint		
LAMY Réjane	Adjointe		
BUEB Julien	Adjoint		
WISS Fabienne	Adjointe		
JENNY Arnaud	Conseiller		
DA CONCEICAO Lydia	Conseillère		
NEUKOMM Arnaud	Conseiller		
MARSCHALL Florian	Conseiller		
WELSCHINGER Michel	Conseiller		
SINSON Kathia	Conseillère	A donné procuration à M. Arnaud NEUKOMM	
DEHON Jean-Marc	Conseiller		
BAUMANN Laura	Conseillère		
WISS Christian	Conseiller		

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du 08 janvier 2024
- 3) Démission d'un adjoint
- 4) Délibération fixant le nombre d'adjoint
- 5) Décision prise par délégation du conseil municipal
- 6) Travaux 2024
- 7) Chasse
 - a. Délimitation du ban de chasse
 - b. Location cabane de chasse
- 8) Location
 - a. salle polyvalente
 - b. salle communale
- 9) Demande de subvention
- 10) Compte rendu commission animation
- 11) Divers